COMITÉ PARITAIRE

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

COMPTE RENDU

Date : 18 avril 2007
Endroit : Salle C-406, 5700, 4e avenue Ouest, Québec, Québec

Président : M. Lukasz Granosik
Secrétaire : M. Pierre Bisson

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Partie syndicale : MM. Rogers Cloutier
Yvon Fontaine
Pierre Gagné
Jean-Claude Lafont

Partie patronale :
MM. Rémi Dumas
Denis Gagnon
Réjean Rioux
Patrice Toupin remplace Mme Nathalie Côté

Le président souhaite la bienvenue à M. Patrice Toupin remplaçant de Mme Nathalie Côté qui est présentement absente.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté en ajoutant :

- 9. Date des prochains comités paritaires.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 28 FÉVRIER 2007

Le compte rendu est adopté sans modification.

3. SUIVI DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE

3.1 Classification et équité, état de situation

La partie patronale confirme que M^{me} Nathalie Connolly se joindra à l'équipe du Service de l'organisation administrative et des conditions de travail à titre de conseillère en organisation administrative et classification.

La partie syndicale informe qu'elle a participé au sous-comité d'évaluation. Il s'agissait d'un comité de travail pour échanger et expliquer les cotes des facteurs de rangement.

3.2 Congé préretraite

La partie syndicale soumet qu'elle est présente au CMOT et qu'elle aurait souhaité être en mesure de présenter des avenues de solution concernant la problématique de la retraite et de la préretraite au comité de travail sur ce sujet.

La partie patronale dépose un compte rendu des échanges sur le sujet (note du 20 février 2006).

Les échanges se poursuivent sur l'opportunité d'ajuster le modèle actuel aux horaires des agents tout en maintenant le service.

La partie patronale va consolider sa position avec les directeurs d'ici le prochain comité de concertation du 19 juin afin de présenter une position formelle sur le sujet et s'assurera de la faisabilité, s'il y a lieu, d'un éventuel changement.

3.3 Tâche d'agent par des cadres

La partie syndicale soumet que le problème vient du titre d'emploi auquel est ajouté « coordonnateur des dossiers régionaux ». La partie patronale enverra aux directeurs une note pour que « coordonnateur des dossiers régionaux » ne soit pas ajouté à celui du gestionnaire.

4. SERVICE DES ENQUÊTES ET DU RENSEIGNEMENT

La partie syndicale par la voie de son président, Paul Legault, a soumis vers le 12 avril 2007 les « problématiques des agents d'infiltration du Service des enquêtes et renseignements ».

La partie patronale a bien reçu le document. Elle informe, qu'elle ne croit pas possible d'intervenir sur la partie rémunération après son affectation au Service des enquête et renseignements. Cependant, elle entend réagir lors d'une prochaine rencontre concernant la « réinsertion » d'un agent dans les tâches régulières, en collaboration avec le gestionnaire de ce service.

5. FORMATION - TRAPPAGE

La partie syndicale a soumis au responsable de la santé et sécurité au travail de la Direction des ressources humaines un projet de formation concernant le trappage. Cette formation pourrait être donnée par un agent qui est formateur.

La partie patronale soumet qu'elle n'est pas contre la formation des agents pour prévenir les accidents de travail. Elle croit que les besoins en formation doivent être identifiés par le directeur régional, en faisant une distinction entre la SST et la mise à niveau des connaissances réglementaires, et par la suite soumis à la direction de la formation et du développement afin de trouver la meilleure façon d'intervenir.

La partie patronale maintient qu'il est important que la coordination de la formation des agents se fasse par la Direction de la formation et du développement lorsqu'il s'agit de mise à niveau des connaissances. Cette direction sera donc informée de la préoccupation et prendra les décisions sur le sujet.

6. DÉCÈS EN DEVOIR

La partie syndicale s'interroge sur les modalités reliées aux funérailles d'un agent décédé en service, plus particulièrement sur la différence entre le service civique et l'hommage protocolaire.

La partie patronale mentionne que cette distinction apparaîtra dans un document à venir fixant les modalités reliées à ce genre de situation. Essentiellement, il s'agit du même genre de funérailles. La différence se situe dans l'ampleur des invitations aux différents corps d'agent de la paix ou policiers et aux dignitaires. Le tout étant relié aux évènements ayant provoqué le décès.

La partie patronale dit s'être inspirée des modalités appliquées par la Sûreté du Québec dans de telles circonstances

7. COUVERTURE MÉDIATIQUE

La partie syndicale s'interroge sur la couverture médiatique entourant les activités de la Direction de la protection de la faune.

La partie patronale mentionne dans un premier temps qu'elle ne cible pas un média plus que l'autre. Elle a noté au fil des ans que certains médias ou certains journalistes ont développé un intérêt pour les activités de la direction et sont plus présents lors d'évènements particuliers.

Finalement, les parties conviennent que personne n'a le contrôle sur le traitement de la nouvelle.

8. SERVICE CONTINU

La partie syndicale soumet ce qu'elle considère être une iniquité quant au calcul du service continu.

La partie syndicale prétend que l'article 5-18.03 des conditions de travail, adopté par décret du Gouvernement du Québec (825-2000), devrait s'appliquer à l'employé devenu permanent avant 1998.

La partie patronale ne croit pas qu'une ou l'autre des conditions de travail peut s'appliquer antérieurement à la date d'entrée en vigueur. Elle rappelle que les fonctionnaires avaient un texte similaire et que ceux-ci avaient convenu d'un règlement à ce sujet lors de la dernière négociation, avant l'adoption de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public.

La partie patronale prend note de la demande et prendra position lors de la prochaine rencontre.

9. PROCHAINE RENCONTRE

Les parties s'entendent pour fixer les dates des rencontres pour l'année 2007–2008 lors de la prochaine rencontre. Elles conviennent aussi que ces rencontres pourraient avoir lieu en septembre, décembre, mars et juin.

10. FIN DE LA RÉUNION

La réunion se termine vers 11 h 30.

11. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu à 9 h le 13 juin 2007, à la salle C-406 du 5700, 4^{e} Avenue Ouest, Québec.

COMPTE RENDU VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ :

PORTE-PAROLE PATRONAL _____ Date _____
Nathalie Côté

PORTE-PAROLE SYNDICAL _____ Date _____
Jean-Claude Lafont

PRÉSIDENT DU COMITÉ _____ Date _____
Lukasz Granosik